

LE CROISÉ

BULLETIN D'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

Organe du Conseil Central de la Croix Noire



SOMMAIRE

PAGES

- 103—Causerie sociale : Le travail du dimanche.—AUBERT DU LAC
104—Action Sociale Catholique :
 Une Journée Régionale.
106 A Notre-Dame du Chemin.—J. SAINT-E.
108 Nouvelles victoires de la prohibition.
108 Consécration des familles au Sacré-Cœur.
109 Pour en assurer le maintien.
110 Croisade de tempérance à Mont-Laurier.
111 Un livre magistral.—AUBERT DU LAC.
115 Les cercles ruraux de l'A. C. J. C.—AUBERT du LAC.
118 Les défunts de la Croix Noire.

ADMINISTRATION

SECRETARIAT DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

101, rue Sainte-Anne, 101

QUÉBEC.

LA CIE CHS-A. PAQUET, Ltee

: : : MARCHANDS DE : : :

MACHINERIES

ET

**ENGINS ET BOULLOIRES A VAPEUR, TURBINES A
L'EAU, ENGINS A GAZ ET A GAZOLINE, MOTEURS
ELECTRIQUES ET DYNAMOS, PETRINS MECA-
NIQUES POUR BOULANGERS**

Agrès de scies de tous genres. Planeurs, embouveteurs et mouleurs.
Machines à moulures perfectionnées. Machines à tenons et à mortaises.
Corroyeurs à bois, Planeurs de surface.

Scies à rubans, à refendre et à découper. Perceurs à bois ou à métal, etc., etc.
Toute la ligne de machineries pour travailler et pour finir le bois.

22, Rue ST-JACQUES, (BASSE-VILLE,) Quebec
1-9-15

Le Croisé

Dieu le veut :

CAUSERIE SOCIALE

LE TRAVAIL DU DIMANCHE

Le comité chargé de faire enquête sur la santé des ouvriers anglais employés à la fabrication des munitions a soumis au ministère dont il relève, en novembre 1915, un rapport très élaboré sur le travail du dimanche.

Les membres du Comité établissent, tout d'abord, que la loi du repos dominical n'est pas observée comme elle devrait l'être, en Grande-Bretagne et cela, surtout depuis le début de la guerre. La cause en est dans les fortes demandes de rendement adressées aux patrons et aussi, remarque le rapport, dans le désir qu'ont eu les ouvriers d'obtenir, par ce moyen, une augmentation de salaire.

Cependant, et malgré la pratique contraire qui tend à se généraliser de plus en plus, les patrons et les ouvriers de la Grande-Bretagne se sont déclarés opposés, pour la plupart, à tout travail du dimanche.

Les patrons n'en veulent pas pour des raisons dont les unes sont d'ordre administratif, les autres d'ordre économique ou bien d'ordre religieux et social.

Ils prétendent que la surveillance des travailleurs n'est pas facile à faire, le dimanche ; qu'elle impose au contremaître des efforts trop sérieux pour qu'il puisse s'en acquitter lui-même et tout seul de façon satisfaisante ; et, enfin, qu'il est difficile de trouver des sous-contremaîtres compétents.

Ils disent, de plus, que le travail du dimanche signifie double paie, augmentation du coût d'exploitation des ateliers, rendement plutôt faible suivi, le reste de la semaine, d'un travail fatigué et irrégulier. Et donc, concluent-ils, le travail du dimanche n'augmente pas la production ; il n'augmente que les charges des employeurs.

Enfin, il existe, reconnaissent les patrons, un sentiment généralement répandu que le repos du septième jour est bon pour le corps et pour l'esprit. — Ils auraient pu ajouter : nécessaire à l'âme qui a des devoirs envers son Créateur et son Rédempteur, et qui a droit d'avoir le temps de les accomplir.

Quant aux ouvriers, eux aussi sont en faveur de l'abolition du travail du dimanche.

Les officiers des trade-unions ont été unanimes à soutenir que les travailleurs ont un absolu besoin d'un jour de repos hebdomadaire. L'ouvrier n'est pas une machine ordinaire ; c'est une machine humaine dont l'usure se répare par un temps de repos qui devrait arriver tous les sept jours. Rien ne sert de vouloir violenter la nature en lui imposant un effort excessif ; elle finit toujours par reprendre ses droits, si bien que les statistiques démontrent, aujourd'hui, que l'ouvrier qui travaille sept jours par semaine ne produit pas plus que celui qui se repose le jour du dimanche.

Et le Comité conclut son rapport en recommandant de limiter le travail du dimanche aux cas imprévus d'urgence, aux réparations et au soin des fournaux.

Le Comité suggère, de plus, une foule de moyens de mitiger le mal, en attendant une cessation générale du travail dominical.

Et c'est ainsi que les Comités auxquels les hommes donnent la mission de reviser les commandements de Dieu arrivent à conclure, sans se douter parfois du ridicule qu'ils se donnent, que Dieu a bien fait ce qu'il a fait.

AUBERT DU LAC.

Action sociale catholique

UNE JOURNÉE REGIONALE

L'Action Sociale Catholique poursuit toujours son bon travail ; elle fait peu de bruit autour de ses réunions mais le bruit qu'elle fait ressemble fort à celui de la ruche où chaque abeille remplit de miel son alvéole et sans se lasser jamais passe ensuite à la suivante.

Cette fois, la belle et florissante paroisse de Saint-Casimir de Port-neuf avait revendiqué l'honneur d'avoir une "journée régionale des œuvres". Et les missionnaires dévoués, les apôtres infatigables de l'action sociale catholique sont allés porter à ceux qui avaient manifesté le désir de mieux les connaître pour mieux les aimer, et donc aussi mieux les aider, l'édification de leur parole et le témoignage non équivoque de leur encourageante bienveillance.

Mais pourquoi redire des choses si bien connues ? Relatons plutôt ce qui eut lieu à cette "journée régionale de Saint-Casimir".

Sa Grandeur Mgr Roy avait accepté de faire le sermon à la grand-messe; il prit pour texte la parole de Notre-Seigneur: *Je suis la voie, la vérité et la vie*, et après avoir rappé que l'Eglise, c'est Jésus-Christ continué dans le monde, commenta chaque partie de ce texte plein d'enseignements; à l'étude de cette parole de Notre-Seigneur, le fidèle doit reconnaître qu'il a trois devoirs bien marqués envers la Sainte Eglise; celui de se laisser guider dans sa vie publique aussi bien que dans sa vie privée par le Vicaire de Jésus-Christ et les pasteurs qui travaillent de concert avec lui au salut du monde; celui de s'instruire et de profiter des moyens que l'Eglise met à sa disposition pour cette fin; celui enfin de participer à la vie de l'Eglise en s'unissant à sa prière publique et en fréquentant les sacrements dont Elle a la garde.

La réunion de l'après-midi, de beaucoup la plus nombreuse puisque malgré un froid très vif et en dépit de chemins assez difficiles, on y pouvait compter de treize à quatorze cents personnes, s'ouvrit par la prière que suivit une brève allocution du directeur général de l'Action Sociale Catholique. Mgr l'Archevêque de Séleucie insista particulièrement sur la nécessité de correspondre aux désirs de l'autorité diocésaine, surtout en ce qui regarde les œuvres qu'elle a fondées pour le plus grand bien des âmes à elle confiées.

L'A. C. J. C. figurait au programme, car la jeunesse catholique a sa place toute marquée dans les démonstrations de l'Action Sociale Catholique. A Saint-Casimir, c'est M. Elzébert MacKay, étudiant à la Faculté de droit de l'Université Laval de Québec, qui était chargé de parler un peu de l'Association, dont un cercle vient justement d'être fondé dans la paroisse. M. MacKay s'attache surtout à réfuter les objections qu'on oppose à l'établissement de cercles ruraux.

M. Baribault, du cercle local, parle à son tour des projets du cercle nouveau, et fait connaître de quelle façon la jeunesse catholique ainsi groupée sera utile à la paroisse dont elle est justement fière.

M. Jean-Charles Magnan expose ensuite des idées fort justes et fort opportunes sur le rôle des jardins scolaires dans la formation de notre jeunesse rurale. Il faut attacher celle-ci de bonne heure à la terre; mieux vaut prévenir les départs que d'avoir à provoquer les retours.

M. le Dr Jules Dorion, directeur de l'Action Catholique, fait le tableau de l'influence immense que la presse s'est acquise dans le monde, et en déduit la nécessité du journal catholique adapté aux besoins de l'âme contemporaine, d'un journal catholique qui forme une opinion catholique.

C'est sur cette idée que la séance de l'après-midi s'est close.

La deuxième séance eut lieu à sept heures du soir. Après la prière d'ouverture, Sa Grandeur Mgr Roy prononça un vigoureux discours en faveur de la tempérance; Monseigneur fit le procès du commerce des liqueurs enivrantes, et conclut à la nécessité de la prohibition.

M. l'abbé Fortin, rédacteur à l'*Action Catholique*, parle ensuite de la manière dont on peut se servir des comités paroissiaux pour faire de l'action sociale catholique efficace et pratique; les individus ne valent rien s'ils ne s'unissent pour faire triompher les bonnes causes; tout se fait aujourd'hui au moyen de comités, et nos œuvres ne feront du bien que dans la mesure où, dans chaque paroisse, une élite se chargera de les promouvoir.

Il fallait parler de l'alcoolisme, et M. le Dr Thomas Savary, de Pont-Rouge, en avait été chargé; dans un travail où les enseignements de la Faculté se trouvent tous corroborés par des faits d'expérience et le plus souvent d'expérience personnelle, l'auditoire put se convaincre que l'alcoolisme prédispose aux maladies contagieuses et spécialement à la tuberculose, si redoutée de nos jours.

Il appartenait au pasteur de la paroisse de conclure cette séance. M. le curé McCrea le fit en insistant sur la nécessité pour les paroissiens de donner à leur curé le concours sur lequel il doit pouvoir compter pour établir et faire progresser les œuvres dans sa paroisse.

La séance s'est terminée, aux pieds de Jésus-Hostie, par un salut solennel.

On peut dire que cette "journée régionale des œuvres" a été un beau succès; malgré des circonstances un peu difficiles toutes les paroisses environnantes, Saint-Alban, Saint-Thuribe, Saint-Marc, Grondines et quelques autres encore, y étaient représentées, marquant bien l'intérêt que suscitent ces "journées" et le bien qui en peut résulter pour les œuvres catholiques.

C'est vraiment là de la bonne publicité, c'est bien le moyen de forcer l'attention de nos gens à s'arrêter un peu sur les œuvres diocésaines, dont le besoin se manifeste chaque jour plus pressant, et de leur gagner des sympathies, des amitiés et des concours toujours précieux.

Puissent ces "journées" se multiplier dans notre diocèse, et puissent nos œuvres, aujourd'hui solidement assises, connaître la prospérité et la renommée auxquelles elles ont droit!

A NOTRE-DAME DU CHEMIN

Tel que rapporté dans l'*Action Catholique* du 17 janvier dernier, l'assemblée mensuelle régulière des membres de la Ligue du Sacré-Cœur et de la Section locale de la Croix Noire, à Notre-Dame du Chemin, quartier du Belvédère, à Québec, le dimanche 16 janvier 1916, a été marqué par la reconstitution, et le lancement sur une nouvelle base, du premier Comité de l'A. S. C. qui ait été établi dans la ville de Québec.

Ce comité avait été fondé il y a déjà trois ans, sous les auspices de S. G. Mgr Roy; mais par suite de circonstances contraires, il avait languï dans ses travaux, et il était comme tombé en sommeil.

On profita de l'occasion favorable de la campagne entreprise récemment pour multiplier les fondations de Comités paroissiaux à travers tout le diocèse, et l'on résolut d'insuffler à cette organisation paroissiale un regain de vitalité, avec une ardeur renouvelée.

Dans ce but, M. J.-N. Gastonguay, membre du Comité central permanent de l'A. S. C., et de la Commission de propagande de ce Comité, voulut bien mettre à profit la chance que lui en offrait l'excellente pratique, toujours conservée à Notre-Dame du Chemin, depuis cinq ans, de tenir, chaque mois, une réunion plénière mixte des Ligueurs du Sacré-Cœur et des membres de la Croix Noire. A l'assemblée du 3e dimanche de janvier, 16 de ce mois (par exception, car cette réunion a lieu, d'ordinaire, le 1er dimanche), il fit une causerie très instructive et fort persuasive sur l'importance générale d'organiser les forces catholiques, en face des entreprises hostiles des ennemis de l'Eglise.

Aux réflexions si opportunes de M. le Doyen de l'Ecole d'Arpentage de l'Université Laval s'ajoutèrent les observations pratiques de M. Amédée Denault, chef du Secrétariat général des Oeuvres de l'A. S. C., secrétaire général de la Croix Noire, etc, aussi l'un des paroissiens de Notre-Dame du Chemin et l'un des membres du Comité central permanent de l'A. S. C., ainsi que les exhortations pressantes du R. P. Ferron, S. J., aumônier de la Ligue du Sacré-Cœur et de la Section locale de la Croix Noire, à Notre-Dame du Chemin.

Comme conclusion de ces appels et de ces explications, à l'unanimité presque parfaite, les fidèles présents résolurent de remettre sur pied leur Comité paroissial de l'A. S. C., l'un des premiers constitués dans le diocèse, et de prendre les mesures nécessaires pour lui assurer une entière efficacité.

S'inscrivirent, séance tenante, versant la modeste cotisation annuelle de 25 sous, en qualité d'adhérents de l'A. S. C., pour former le Comité paroissial, les paroissiens de Notre-Dame du Chemin dont les noms suivent: MM. J.-N. Gastonguay, préfet de la Congrégation de la Sainte-Vierge; Chs-J. Magnan, président général des Conférences de la Saint-Vincent-de-Paul au Canada, etc; J.-T. Lachance, vice-président de la Ligue du Sacré-Cœur et supérieur de la Fraternité des hommes du T. S. Sacrement, Tiers-ordre de S. François; J.-M.-Amédée Denault, préfet sortant de charge de la Congrégation de la Sainte-Vierge, à Notre-Dame du Chemin: tous quatre membres du Comité central permanent de l'A. S. C.; MM. le Recorder E.-A. Déry, président, et Hormisdas Magnan, secrétaire, de la Section locale de la Croix Noire à Notre-Dame du Chemin; Achille Larue président de la Conférence locale de la S.-Vincent-de-Paul; J.-W. Deschambault; Nérée Tremblay; Paul Tardivel, directeur de *la Vérité*; Hadelin Nagant Réal Côté, trésorier de la Ligue du Sacré-Cœur à Notre-Dame du Chemin; Philippe Marineau; Odina Nolin; Jos. Mercier, échevin; Alexandre Côté, Georges; Morissette; Jos. Nadeau; J.-E. Genest; A.-S. Delisle; Philippe Labranche, trésorier de la S.-Vincent-de-Paul locale; A. Dusseault et Jos.-E. Paradis: en tout 23.

Immédiatement après l'assemblée générale, le nouveau Comité paroissial faisait le choix des membres de son exécutif, comme suit: Président, M. Nérée Tremblay, instituteur; vice-présidents, MM. J.-W. Deschambault et Philippe

Marineau, officiers du service civil; secrétaire, M Jos.-E. Paradis, voyageur de commerce; conseillers, MM Achille Larue, du service civil, Odina Noin, entrepreneur, et Hormisdas Magnan, publiciste et officier civil.

Dès le mercredi, 9 février, le nouvel Exécutif tenait une première réunion, au presbytère de Notre-Dame du Chemin, et il se mettait consciencieusement à l'œuvre pour remplir sa mission, dont il y a lieu d'espérer les plus consolants résultats, dans la florissante paroisse de sa juridiction

Nous sommes heureux d'offrir à ce renaissant Comité paroissial de l'A. S. C., ainsi qu'à son Exécutif, le sincère hommage de nos compliments et de nos vœux. Ils font désormais partie de notre grande famille, puisque la nouvelle qualité qu'ils ont acquise, et la cotisation spéciale par eux versée en conséquence, leur assurent le droit de recevoir, chaque mois, notre bulletin de la Croix Noire et du Secrétariat général des Oeuvres de l'A. S. C.: *le Croisé* — J. Saint-E.

NOUVELLES VICTOIRES DE LA PROHIBITION

La prohibition remportait, en décembre 1915, quatre nouvelles victoires.

Mardi, le 21 décembre, la ville de Sainte-Rose, comté de Laval, s'est prononcée pour la prohibition par un vote de 342 contre 24, soit une majorité de 318 voix sur 366 votants.

Mercredi, le 22 décembre, la paroisse de Terrebonne votait la prohibition par une majorité de 192 sur 210 votants.

Ces deux paroisses, comme on le sait, appartiennent au diocèse de Montréal

La semaine, suivante, la prohibition était aussi votée à l'unanimité à Sainte-Justine de Dorchester, diocèse de Québec, et à Saint-Jean-des-Piles, diocèse des Trois-Rivières.

Rien n'arrêtera ce courant puissant, qui nettoie et assainit tout sur son passage.

CONSÉCRATION DES FAMILLES AU SACRÉ-CŒUR

Pour répondre à la demande d'un certain nombre de fidèles amis du Sacré-Cœur, et en attendant la publication prochaine, que doit faire l'Action Sociale Catholique, d'une brochure contenant des renseignements complets sur « l'Intronisation du Sacré-Cœur au foyer », nous croyons utile de publier ici le texte de la Consécration des familles au Sacré-Cœur.

Cœur sacré de Jésus, vous qui avez manifesté à la bienheureuse Marguerite-Marie le désir de régner sur les familles chrétiennes, nous venons aujourd'hui proclamer votre royauté la plus absolue sur la nôtre. Nous voulons vivre désormais de votre vie; nous voulons faire fleurir dans notre sein les vertus auxquelles vous avez promis la paix dès ici-bas; nous voulons bannir loin de nous l'esprit mondain que vous avez maudit.

Vous règnez sur nos intelligences par la simplicité de notre foi ; vous règnez sur nos cœurs par l'amour sans réserve dont ils brûleront pour vous et dont nous entretiendrons la flamme par la réception fréquente de votre divine Eucharistie.

Daignez, ô divin Cœur, présider nos réunions, bénir nos entreprises spirituelles et temporelles, écarter nos soucis, sanctifier nos joies, soulager nos peines ! Si jamais l'un ou l'autre d'entre nous avait le malheur de vous affliger, rappelez-lui, ô Cœur de Jésus, que vous êtes bon et miséricordieux pour le pécheur pénitent. Et quand sonnera l'heure de la séparation, quand la mort viendra jeter le deuil au milieu de nous, nous serons tous, et ceux qui partent et ceux qui restent, soumis à vos décrets éternels. Nous nous consolerons par la pensée qu'un jour viendra où toute la famille réunie au ciel pourra chanter à jamais vos gloires et vos bienfaits.

Daigne le Cœur immaculé de Marie, daigne le glorieux patriarche saint Joseph vous présenter cette consécration et nous la rappeler tous les jours de notre vie !

Vive le Cœur de Jésus, notre Roi et notre Père !

Indulgence plénière, aux conditions ordinaires, applicable aux défunts, pour le jour où cette consécration a lieu solennellement et une fois chaque année pour le jour où on la renouvelle solennellement. *Pie X, S. Cong. des Ind., 15 juin 1908.*

POUR EN ASSURER LE MAINTIEN

Le maintien de la prohibition aux Trois-Rivières exigera du travail, mais les prohibitionnistes ne semblent pas encore décidés de capituler si l'on en juge par les lignes suivantes du *Bien Public* :

Le triomphe de la prohibition ici doit avoir une suite nécessaire, et une suite favorable à l'idée exprimée par la majorité de nos concitoyens. Autrement, toute l'organisation, tout le travail pénible, toute la campagne d'éducation populaire qui ont précédé la votation, et mené à bien une cause qui à certaines heures paraissait problématique, auraient été faits en pure perte. La prohibition votée n'est pas tout ; c'est la prohibition appliquée, et rigoureusement appliquée qu'il s'agit maintenant de réaliser.

Or pour que cette prohibition soit appliquée, il nous faut dès à présent réduire à l'impuissance toutes les hostilités qui se dressent contre la mise en force du règlement. De ces hostilités, la plus importante, et la plus à craindre, nous vient du Conseil. Notre Conseil de ville, en corps, sauf l'échevin Beulac, a combattu ouvertement le règlement de prohibition.

Après la votation du règlement, le même Conseil s'adressait à la Législature pour en obtenir le droit de passer outre la volonté des contribuables, et continuer quand même le régime des buvettes d'hôtels.

Il est donc clair que le public doit lui-même prendre en main le soin de ses intérêts, et se charger de faire respecter ses volontés, et cela, contre ses propres mandataires élus pour le servir. Il est clair aussi que l'application stricte de la prohibition ne peut être espérée d'un Conseil qui s'emploie à obtenir de la Législature la permission de passer outre en mai prochain. Et la seule conséquence de tout ceci, c'est que tous les échevins hostiles à la prohibition doivent disparaître du Conseil.

Un groupe de concitoyens résolu donc de s'adresser à la Législature pour en obtenir le remède devenu absolument nécessaire. Un projet de loi fut déposé à cet effet. Le Bill des citoyens demandait la réduction du terme du maire et des échevins de quatre à deux ans ; l'élection des échevins par le peuple, et non par le Conseil ; le referendum sur toute décision qui ne paraît pas rencontrer la volonté de la majorité des contribuables ; finalement le droit de révoquer le ou les échevins ou maire dont la conduite au Conseil devient diamétralement opposée au vœu de la majorité des contribuables.

Pour la meilleure administration de nos affaires, et pour le respect dû à la volonté justement exprimée des contribuables, il était donc de l'intérêt de tous que les mesures proposées fussent adoptées par la Législature.

CROISADE DE TEMPÉRANCE À MONT-LAURIER

L'*Action Catholique* a publié, dans son numéro du 21 décembre, la correspondance suivante, laquelle enregistre un trop beau geste des écoliers de Mont-Laurier pour ne pas être consignée dans notre Bulletin Social :

Le 19 décembre, dans la chapelle du Séminaire de Mont-Laurier avait lieu une cérémonie qui mérite l'attention.

Tous les élèves sans exception, s'engageaient librement à ne pas faire usage de liqueurs enivrantes jusqu'à l'âge de 30 ans.

M. le curé de la cathédrale a donné le sermon de circonstance. Après avoir rappelé les méfaits de l'alcool, le prédicateur, s'adressant aux jeunes, leur disait dans un élan que ceux-ci n'oublieront pas : Notre peuple n'a plus sa première vigueur, mais dans vos yeux luit dans toute sa force l'intelligence de la race canadienne-française, sur vos fronts s'étale sa noble dignité, conservez toujours ce précieux héritage ; on compte sur vous pour redonner à la race le premier rang dans ce pays ; elle en est digne et elle en est capable.

Après le sermon il y eut distribution des croix de tempérance et bénédiction du Saint-Sacrement.

Cette croisade de tempérance avait été menée par des élèves les plus anciens de la maison ; l'éloquence de ceux-ci, les convictions préalables du plus grand nombre de leurs confrères, eurent tôt fait d'enlever le morceau, car la campagne durait depuis deux jours à peine que la cause de la tempérance accusait plein succès : tout le monde avait donné son nom.

On se demande si vraiment la prédiction de M. le député Fortier, au congrès antialcoolique de Mont-Laurier : « Patience ! nos enfants seront meilleurs que nous ! » n'a pas reçu déjà sa pleine réalisation.

En tout cas, la générosité et l'enthousiasme que ces jeunes écoliers ont mis dans leurs promesses de ne pas faire usage de liqueurs enivrantes, de ne pas entrer dans les auberges, de ne pas payer la « traite », de faire tout en leur pouvoir pour propager la tempérance, font rêver d'espoir pour l'avenir de notre jeune pays laurentien.

Applaudissons au geste magnanime des élèves du séminaire de Mont-Laurier et souhaitons-leur de nombreux imitateurs !

UN LIVRE MAGISTRAL

Pour faire suite aux deux premiers volumes de son ouvrage sur le *Droit Public de l'Église*, Mgr Louis-Adolphe Paquet a fait paraître, dans la première quinzaine du mois de juin 1915, un livre magistral sur l'*Action Religieuse et la Loi Civile*.

Logiquement, cette nouvelle étude du savant théologien de l'Université Laval vient compléter, d'une façon très heureuse, ce qu'il avait écrit antérieurement, d'abord, sur le caractère social de l'Église, puis, sur l'organisation religieuse dans ses rapports avec la puissance séculière.

Si les êtres, en effet, ont chacun une nature bien déterminée et une fin pour laquelle ils sont organisés, ils ont aussi une action proportionnée à l'une et à l'autre.

Et voilà pourquoi, en parlant de l'Église considérée comme société religieuse ayant des rapports avec la société civile, il est tout naturel qu'après en avoir marqué les caractères essentiels et distinctifs, puis l'organisation spéciale, on en vienne à traiter de son action propre, dont le rayonnement s'étend jusque là où le permettent sa nature et sa fin, indépendantes l'une et l'autre des prétentions de la société civile.

A ce troisième volume, qui traite de ce que peut et doit revendiquer l'Église sur tout le champ où s'exerce son activité, se rattache un quatrième volume précédemment livré au public et

qui a pour titre *l'Église et l'Éducation*. Il s'agit, on le voit, d'une des formes spéciales de l'action extérieure de l'Église, de son rôle scolaire, que l'auteur a voulu étudier à part, à cause de son importance et plus tôt qu'il ne l'aurait voulu, à cause de nos nécessités actuelles. Mais il n'empêche qu'on doive considérer ces pages comme faisant partie intégrante de l'étude sur l'action de l'Église, dont elles sont, du reste, un complément nécessaire.

Or, ce livre sur l'action religieuse, il traite, — l'auteur lui-même prend soin de nous en avertir, — « non de tout ce que peut « faire l'Église du Christ, mais de l'ensemble des lois, des direc-
« tions et des opérations par lesquelles cette société se manifeste
« en dehors et accomplit, dans le milieu humain où opère l'État
« lui-même, l'œuvre admirable de la civilisation chrétienne. »

Ces lois, directions et opérations — la preuve en est faite dans la première des quatre sections qui divisent ce volume — émanent à des titres divers et dans une mesure plus ou moins grande, de l'action pontificale ou bien des actes épiscopaux, ou encore des instructions paroissiales, ou enfin de la presse religieuse. Et l'on sait, du reste, que l'État s'emploie, même aujourd'hui, à empêcher, paralyser, contrecarrer et affaiblir l'influence et l'exercice de cette action religieuse fondamentale.

Les autres parties de l'ouvrage, d'un caractère moins général, ont pour objet de faire connaître jusqu'où s'étend, en droit, l'influence de l'activité catholique sur les sacrements, le culte et l'œuvre sociale, les trois objets particuliers sur lesquels elle rayonne, malgré les empiètements de la loi civile.

Sous le titre : *l'action religieuse et la loi civile au Canada*, on trouve groupés, en appendice, des notes historiques et juridiques, des textes législatifs qui disent beaucoup de ce qu'il faut savoir touchant les libertés dont l'Église a joui et jouit encore chez nous, les entraves qu'on a apportées et qu'on apporte encore à l'exercice de son action moralisatrice et civilisatrice, les empiètements de l'État dans les divers domaines où s'exerce l'action publique de l'Église canadienne. Parce que c'était un chapitre nécessaire, Mgr Paquet a voulu l'écrire, malgré les difficultés de la tâche : tous ses lecteurs lui en sauront gré.

Cette analyse en quelques lignes d'un livre de 350 pages, remplies d'idées et de doctrine, est bien loin de rendre justice à son auteur. Il faut le lire et le relire, l'étudier puis l'étudier encore, pour ne rien laisser échapper de tout ce qu'il contient de souverainement utile.

Encore une fois, c'est un livre magistral.

Il l'est par la dignité sereine et par la correction constante d'un style qui reste sans cesse éloquent, sans jamais devenir pom-

peux ou même oratoire, et qui s'en va avec l'aisance souple et les mouvements harmonieux que lui imprime une pensée toujours riche et toujours claire ; il l'est par le plan si simple et si logique, qui ramasse en une belle unité une matière abondante et la distribue, sans en rien oublier, partout où il le faut pour que chaque chose se trouve à sa place et se retrouve ; il l'est enfin et surtout, par la richesse de l'information, l'abondance, la sûreté et la précision doctrinale, et ce souci constant d'avoir toutes les sévérités en même temps que toutes les indulgences de l'Église.

Par les questions qu'il pose et les réponses qu'il leur donne, par les problèmes qu'il étudie et élucide, ce troisième livre du *Droit Public de l'Église* s'impose comme le bréviaire des difficultés que rencontrent tous les jours ceux qui écrivent et ceux qui lisent, ceux qui pensent et ceux qui font penser. C'est un livre indispensable aux journalistes, aux membres des chambres de commerce, aux échevins de nos villes, aux députés de nos parlements, à tous ceux, en un mot, qui s'occupent, de près ou de loin, des questions publiques, politiques et politico-religieuses.

Les membres de l'A. C. J. C., tout particulièrement, devront en faire le manuel qui ne les quitte jamais dans la poursuite des études qui les préparent à être, plus tard, des citoyens dont la première préoccupation sera de penser et d'agir conformément à ce que veut l'Église.

Aussi bien, si ce livre est d'un maître, il est d'un maître catholique. Ce que Monseigneur Paquet a voulu donner au public instruit ou censé l'être du Canada, ce ne sont pas des théories brillantes, des opinions avancées ou de l'histoire tendancieuse ; ce n'est pas, non plus, le plaidoyer d'un homme de clan ou la défense d'un parti politique, mais bien, sur des sujets vitaux, la pensée de la philosophie et de la théologie catholiques et, avant tout, celle plus haute de l'Église elle-même.

On le remarquera, surtout dans la dernière partie de l'ouvrage, où l'œuvre sociale catholique est l'objet d'une étude absolument supérieure qui dit, sur cette matière difficile, tout l'essentiel, la grande préoccupation du vrai savant qu'est Mgr Paquet, c'est de bien indiquer la ligne de démarcation en deçà de laquelle c'est la certitude et au delà de laquelle c'est le libre champ où les opinions peuvent s'exprimer, se discuter, et se combattre.

Et voilà, à mon avis, le grand mérite de ce livre qui en a beaucoup d'autres.

Ceux qui écrivent et ceux qui parlent n'ont pas, d'ordinaire, ce souci perpétuel d'adhérer fermement à la vérité et de se montrer bien indifférents à tout le reste. C'est plutôt le contraire qui arrive. Que de points de doctrine théologique ou philosophique laissés dans l'ombre ou même déformés, parce que l'auteur ou l'orateur mettent avant tout, dans leurs préoccupations, le

point de vue personnel ! Que de façons différentes d'envisager les événements, de juger hommes et choses, de distribuer le blâme ou la louange, selon que le parti au pouvoir, par exemple, est ou n'est pas celui qui a les préférences de l'écrivain !

Et de là vient que nous rencontrons tant d'esprits égarés chez nos catholiques. Ce qu'ils ont lu et entendu les a attachés à un système, à un parti, à une école : les maîtres qu'ils se sont donnés ne sont pas des défenseurs de la vérité, ils sont les champions du roi ou de la république, ils défendent la thèse impérialiste ou la thèse autonomiste, ils se battent pour faire triompher la protection ou le libre-échange, le parti conservateur ou le parti libéral.

Quant à la vérité, elle s'arrange comme elle peut, en tout cela. On nous a tellement habitués à donner la même valeur aux enseignements certains et aux opinions plus ou moins solides que nous en sommes venus à tout confondre et à faire autant de cas des rêveries et des prétentions d'un charlatan quelconque que des doctrines les mieux assises de la philosophie chrétienne.

Il est consolant de lire un ouvrage qui brise avec cette tradition et qui se contente de mettre sous nos yeux la pensée catholique. Nous regrettons que l'espace nous manque pour illustrer par des exemples cette manière de l'auteur.

Les esprits de bonne foi, qui ne demandent qu'à être baignés des clartés de la vérité souveraine, auront du bonheur à lire le beau livre qu'a écrit pour eux un homme qui leur veut du bien.

C'est à pareille école que nous voudrions voir aller tous ceux qui tiennent à savoir ce qu'il faut penser des questions qui se débattent dans les parlements, les livres, les journaux et jusque sur la place publique.

Quand ils auront appris, d'un maître qui l'a cherché pour eux, quelle est la position à prendre vis-à-vis telle assertion ou telle négation, ils seront heureusement dispensés de se demander ce que les hommes du jour en pensent et en disent. Car, sur tout problème que se pose l'esprit humain, ce qui importe, ce n'est pas de connaître ce que tels ou tels en pensent, mais ce qu'il en faut penser : *Non quod sentis, sed quod sentiendum est*, comme on disait au temps où la vérité avait des droits dans le monde.

AUBERT DU LAC.

LES CERCLES RURAUX DE L'A. C. J. C.

Il y a des *dogmes* qui finissent par mourir . . . quand on les tue !
Et c'est le sort qui attend à brève échéance celui qu'avait formulé, de la façon suivante, Monsieur On-ne-sait-qui : Il est impossible de songer à établir des cercles de l'A. C. J. C. dans les paroisses de nos campagnes.

Ce n'était pas plus encourageant que cela, ce jugement trop hâtif pour être définitif.

Il faudra désormais lui ajouter un petit correctif . . . quand on ne veut pas s'en donner la peine ! Car, ce qui se fait peut se faire, *a facto ad posse valet conclusio* ; or, à l'heure qu'il est, il existe dans l'A. C. J. C. plusieurs cercles ruraux . . . A elle toute seule, l'Union Régionale de Québec vient d'en fonder deux, en moins de quinze jours . . . pour s'en être donné la peine !

Il va sans dire que « la peine », ce sont surtout d'autres qu'elle-même qui l'ont eue. Elle ? Eh bien ! elle est restée dans son rôle : elle a exploré le terrain et fait d'heureuses trouvailles, après quoi elle s'est contentée de donner des conseils, des encouragements, des directions, et de fournir des renseignements jusqu'au jour où on lui a annoncé l'heureuse nouvelle d'une naissance qui a fait sa joie.

Ces deux nouveaux-nés — ce ne sont pas les plus vieux de la famille et ils n'en resteront pas longtemps les plus jeunes — ont vu le jour, l'un, dans la paroisse du Sacré-Cœur de Jésus (East-Broughton), l'autre à Charlesbourg.

Et ils portent de fiers noms : le cercle du Sacré-Cœur de Jésus, le cercle Saint-Charles Borromée.

A en juger par leurs premiers gestes et leurs premiers cris, ils sont bien constitués et rien ne leur manque de ce qu'il faut aux bébés destinés à vivre.

C'est peut-être que je n'y entends rien, mais je n'ai jamais compris qu'on pût affirmer, sur un ton d'assurance sans réplique, qu'il ne faut pas songer à implanter l'Association de la Jeunesse dans les centres ruraux.

Et pourquoi donc juge-t-on impossible pareille entreprise ?

N'y a-t-il point, dans chacune de nos paroisses de la campagne, nombre de jeunes gens qui seraient heureux, si seulement on le leur suggérait, de faire un peu de bien dans leur entourage ? Après tout, l'A. C. J. C. ne demande rien d'autre à ses membres. Qu'ils soient au village ou qu'ils soient dans la ville, ce qu'elle attend de leurs efforts, c'est uniquement un peu d'apostolat au service des intérêts religieux et nationaux dont aucun de nous, du reste, ne peut se désintéresser.

Et la noble ambition de se rendre utile, le secret désir d'employer pour le triomphe d'une bonne cause des activités qui

seraient réjouies de se donner un peu d'exercice, vous les trouverez dans une foule de cœurs parmi cette jeunesse de nos « rangs » et de nos « faubourgs », qui n'est légère qu'en apparence et stérile seulement parce qu'on la laisse occupée à des riens qui l'ennuient et, parfois, la gâtent.

Et pour qui a eu le bonheur de rencontrer ces cercles de jeunes campagnards : fils « d'habitants », d'industriels, de marchands, d'artisans et autres, il ne fait pas de doute que ceux-là ont le feu sacré, et qu'il brûle dans leur âme avec une ardeur, une intensité et une continuité qu'on trouverait difficilement chez d'autres jeunes hommes.

Et l'on ne voudra pas soutenir, je suppose, que c'est la besogne qui manquerait, dans nos paroisses rurales, aux bras généreux qui s'offrent pour l'accomplir. Seraient-elles vraiment si parfaites, nos bonnes paroisses, qu'il leur serait inutile d'ajouter à leur organisation une toute petite poignée de jeunes gens prêts à leur donner le secours de leur prière, le spectacle d'une vie édifiante, le concours de leur parole et celui de leurs actes, dans les moments parfois difficiles qu'il leur faut traverser ?

On se plaint, un peu partout, que l'esprit chrétien est en baisse, que les campagnes sont désertées, que le luxe les envahit, que toutes sortes d'idées fausses ou subversives y pénètrent et s'y installent ; on se dit impuissant, dans nombre d'endroits, à réprimer certains abus, à arrêter certains désordres, à réaliser certains progrès et à établir des œuvres d'action sociale catholique : c'est peut-être la preuve qu'une force nouvelle, organisée en vue de combattre ce qui doit être combattu et de propager ce qui doit être propagé, trouverait moyen de s'y employer utilement. Mais n'insistons pas sur une vérité d'évidence.

Si l'on estime si difficile d'établir dans les paroisses urbaines des cercles de l'Association de la Jeunesse, c'est, pensons-nous, que l'on garde encore sur son compte des idées qui ne sont pas justes et que l'on entretient à son endroit des préjugés étrangement tenaces.

On a entendu dire tant de fois que l'A. C. J. C. est une société bonne pour les collégiens et pour les petits « messieurs », mais trop aristocratique pour convenir à des ouvriers et à des cultivateurs, qu'on a cru que c'était vrai. Et puis, il y a ces « hautes études » auxquelles se livrent les membres des cercles !

Grand Dieu, que ces « hautes études » ont donc été dommageables au recrutement et à l'influence de l'A. C. J. C. ! Ces « hautes études », pourtant, je ne les trouve prescrites en aucun endroit des statuts de l'Association. On y exige bien, des jeunes gens qu'on enrôle, de l'étude, mais c'est tout... avec cette recommandation que les connaissances dont on cherchera à faire l'ac-

quisition devraient être telles qu'on puisse s'en servir pour être plus habile dans sa profession, plus à même de défendre la vérité religieuse et les intérêts canadiens-français. Et c'est une exigence à laquelle n'importe qui peut satisfaire.

Étudier, c'est apprendre quelque chose qu'on ne savait pas et cela peut se faire en lisant, en causant, en écoutant quelqu'un qui sait.

Où a-t-on pris qu'il soit si malaisé d'amener quinze garçons, tant soit peu intelligents, à se poser des questions élémentaires comme en voici quelques-unes : Où en sommes-nous, dans cette paroisse, au point de vue de l'alcoolisme, des ventes de boissons sans licences, de la production industrielle, du rendement agricole ? Est-ce que nous avons à souffrir du mal de l'émigration, de la plaie des dépenses inutiles, etc., etc.

C'est une façon d'étudier, celle-là, et non la moins pratique... et facile, n'est-ce pas ?

Si nous quittons le terrain des enquêtes locales pour entrer sur celui des recherches à faire dans les livres, les journaux et les revues, que de sujets fort abordables pour des « ignorants » et que de connaissances fort appréciables chez un homme qui veut faire œuvre saine au milieu de ses concitoyens ! Il y a, par exemple, l'agriculture qui peut occuper longtemps les recherches des membres d'un cercle rural. Il se publie, là-dessus, dans les revues et les journaux et, notamment, dans l'« Action Catholique » des articles bien faits, intéressants, instructifs, capables d'amorcer une conversation générale en séance d'étude et d'amener des échanges de vues et des discussions absolument profitables à de jeunes cultivateurs.

Est-il au-dessus de la portée intellectuelle de ces jeunes gens de se tenir au courant de ce qui s'écrit, ici ou là, sur la tempérance, sur les organisations ouvrières, sur des œuvres de coopération, sur certaines mesures législatives ?

Ne pourrait-on, par exemple, leur dire ce qu'est une Caisse Populaire, leur en faire connaître l'organisation, le mécanisme, leur en expliquer le but et les avantages ?

Pourquoi ne pas leur parler du Comptoir Coopératif de Montréal, dont ils peuvent retirer tant de services ?

Ne serait-il pas désirable qu'ils pussent apprendre comment on tient une assemblée quelconque, de marguilliers, de commissaires d'écoles, de conseillers municipaux ; quels sont les attributions et les devoirs de ces divers fonctionnaires, et vingt ou cent choses semblables, qui donnent à qui les connaît une supériorité fort appréciable chez un homme de bien ?

Au moins, ne prétextons pas, pour exclure l'A. C. J. C. de la liste des œuvres que nous voulons fonder dans nos paroisses,

que l'organisation d'un cercle est compliquée, et que son fonctionnement demande des soins tout particuliers.

C'est le contraire qui est vrai.

D'ailleurs, la mise en train d'un cercle se fait toujours par l'Union Régionale, et elle ne s'en fatigue pas trop.

Vous en voulez un tout de suite ? Adressez-vous à M. le notaire Oscar Hamel, 209 rue Saint-Jean, Québec. Il vous enverra, ces jours-ci, tous les renseignements nécessaires et si vous l'invitez à « venir voir », il ira voir par lui-même ou par d'autres.

Vous constaterez, alors, que rien n'est difficile, en tout cela, si ce n'est... se donner un peu de peine.

AUBERT DU LAC.

LES DÉFUNTS DE LA CROIX NOIRE

On recommande aux prières de tous les associés de la Société diocésaine de Tempérance de la Croix Noire — selon les dispositions de l'article 19 des Règlements :

Rivière Ouelle :

Raymond NORMAND, 84 ans, 4 janvier 1916 ; Dame Arsème OUELLET, 52 ans, 10 janv. 1916 ; Césaire CARON, 82 ans, 13 janv. 1916 ; Jos. TREMBLAY, 78 ans, 20 janv. 1916 ; Michel LAMARRE, 69 ans, 25 janv. 1916 ; Joseph BERNIER, 82 ans, 8 fev. 1916.

S.-Ephrem de Tring : Jean BILODEAU. — Rosalie POULIN. — Anna-Marie ROY. — Elmiro CLOUTIER.

S.-Germain (Kamouraska—) : Louis-Philippe LEVESQUE. — Didier LEVESQUE.

Notre-Dame de Lévis : M. Emile GUAY. — M. Anselme MORIN.

S.-Joseph de Beauce : Dame Vital JACQUES (Marie Gagné). — M. Louis GIRARD.

S.-Gilbert (Portneuf) : Narcisse PERRON, 62 ans.

S.-Sauveur de Québec : Elzéar CAOUPETTE. — Pierre BEAULE. — Albert GARNEAU, — F.-X. LACHANCE. — Magloire CANTIN. — Arsène TURGEON.

Ste-Anne-de-la-Pocatière : Herménégilde POTVIN. — Geo. BLANCHET. — Germain LAGACE. —

Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière : Charles LANGLAIS, 18 ans.

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

SECRETARIAT GÉNÉRAL DES ŒUVRES

101, rue Sainte-Anne, 101

QUÉBEC.

CASE POSTALE, 126.

TÉLÉPHONE BELL, 3105.

LIVRES, BROCHURES, TRACTS, ETC., A LA DISPOSITION DE TOUS LES MILITANTS DE L'ACTION CATHOLIQUE.

Premier Congrès de Tempérance du diocèse de Québec, 1910;—Compte rendu. Un fort volume de 800 pages, grand in-octavo, prix 50 sous; franco par la poste, 75 sous. Relié, percaline, \$1.00 l'unité, \$1.25 par la poste.

Statuts et Règlements de la Société de Tempérance de la Croix Noire, diocèse de Québec: 5 sous l'unité; \$3.00 le cent. Édition anglaise, au même prix.

Catalogue de l'Exposition Antialcoolique du Premier Congrès de Tempérance de Québec: *tirage à part* du catalogue des publications et autres objets relatifs à la lutte antialcoolique dans le monde entier, jusqu'à date. Une forte brochure, grand in-octavo, de 100 pages, très intéressante pour les amis de l'antialcoolisme et tous les bibliophiles. L'unité, 10 sous; à la douzaine, \$1.00; au cent, \$7.00.

Vœux du Congrès.—*Tirage à part* du chapitre essentiel du Compte rendu du Premier Congrès de Tempérance de Québec. Résumé des travaux et revendications du congrès; programme d'action antialcoolique. L'unité, 5 sous; 40 sous la douzaine; au cent, \$3.00.

L'Alcoolisme.—Extrait du troisième volume des *Elementa Philosophiæ Christianæ*, de feu l'abbé S.-A. Lortie, professeur de Théologie, à l'Université Laval de Québec. L'unité, 5 sous; la douz. 40 sous; au cent, \$2.00.

Directoire pour la lutte contre les débits de boisson.—Prohibition—Manuel pratique des antialcoolistes. Brochure de 32 pages, grand in-octavo, avec couverture. L'unité, 25 sous.

Petite croix noire, émaillée, liserée d'argent, insigne officiel de la Société de Tempérance de la Croix Noire. L'unité, 17 sous; à la douzaine, \$2.00; au cent, \$15.00.

Un Grand Politique Catholique: Carl Lueger, bourgmestre de Vienne, par Liber: une noble carrière offerte en exemple à tous ceux qui veulent «vivre leurs convictions de catholiques», dans la vie publique. Tract des «Lectures sociales populaires»—série à cinq sous,—éditions de l'Action Sociale Catholique: 5 sous l'unité, 40 sous la douzaine, \$3.00 le cent.

LIVRES, BROCHURES, TRACTS, ETC.— Suite

La lutte antialcoolique et les brasseurs : Réponses victorieuses aux prétentions des brasseurs de la province de Québec en faveur de la bière comme breuvage antialcoolique. Tract des « Lectures sociales populaires » — série à dix sous — éditions de l'Action Sociale Catholique : 10 sous l'unité, \$1.00 la douzaine, \$6.50 le cent.

L'influence indue : Analyse-critique d'un cas bien étrange de libéralisme doctrinaire en matière de jurisprudence. Tract des « Lectures sociales populaires » série à quinze sous — éditions de l'Action Sociale Catholique : 15 sous l'unité ; \$1.50 la douzaine ; \$10.00 le cent. Par suite de l'offrande d'un généreux donateur, ce dernier tract est maintenant cédé à 5 sous l'exemplaire ; 50 sous la douzaine. Les frais de poste sont à la charge de l'acheteur ; mais le service des colis postaux diminue considérablement ces frais.

Lettre pastorale de Son Éminence le Cardinal Bégin, à l'occasion du 50e anniversaire de son sacerdoce : « testament spirituel » d'un père à ses enfants ; directions et conseils des plus précieux. Tirage spécial avec portrait. Éditions de l'Action Sociale Catholique : 5 sous l'unité ; 50 sous la douzaine ; \$4.00 le cent.

L'Action Sociale Catholique : Statuts et règlements. Prix, 5 sous.

L'Église Catholique au Canada, par le T. R. Père ALEXIS, Capucin. Dernière édition de 1914.—10 sous l'unité, \$1.00 la doz., \$10.00 le cent.

La question juive. — Quelques observations sur la question du meurtre rituel ; Tract à 10 sous des Lectures sociales populaires ; \$1.00 la douzaine.

Prières et Cérémonies d'un Jubilé de Mariage : 10 sous l'unité, \$1.00 la douzaine, franco.

Chez nous, par M. Adjudant Rivard : délicieuse série de douze contes canadiens du terroir : 25 sous l'unité (30 sous, franco, par la poste) ; \$2.00 la doz. et \$15 le cent, frais d'envoi à la charge de l'acquéreur.

ABONNEMENTS

L'Action Catholique. Le grand organe canadien-français de défense religieuse. Edition quotidienne : 12 mois, \$3.00 ; 8 mois, \$2.00 ; 4 mois, \$1.00.

Edition hebdomadaire : 1 an, \$1.00.

La Semaine Religieuse de Québec et Bulletin des Œuvres de l'Action Sociale Catholique : Revue hebdomadaire de doctrine et d'informations religieuses. Prix : 1 an, \$1.00. Pour la ville de Québec, les États-Unis et l'Union postale, \$1.50. — Payable d'avance.

Le Croisé. — Bulletin mensuel d'action sociale catholique, et organe de la roix Noire. Prix : 1 an, 50 sous.

— Toute commande doit être adressée au Secrétariat des œuvres de l'A. S. C., 101, rue Sainte-Anne, Québec.